

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 juillet 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.151

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 20 juin dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« [...] I request briefing notes and reports prepared for the Ministre de la Santé et des Services Sociaux and the Ministre delegate a la santé et aux Services Sociaux from October 2017 to December 2018 related to cannabis legalization in the province of Quebec. Special attention to Lucie Charlebois, Danielle McCann, and Lionel Charmant. » (*sic*).

Nous vous informons que certains documents sont disponibles sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux aux adresses suivantes :

http://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2019-2020/2019-2020-082-Decision.pdf

http://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2019-2020/2019-2020-082-Document.pdf

De plus, un document est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/drugs-health-products/summary-comments-public-consultation-regulation-cannabis/resume-commentaires-consultation-publique-reglementation-cannabis.pdf>

... 2

Enfin, nous regrettons de vous informer que l'accès à d'autres documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons

l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,

Original signé
Martin Simard

p.j.